



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



12, quai du commerce
69336 Lyon Cedex 09

Groupe ACPPA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 109 Rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 LYON CEDEX 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS B 351 497 649

COGEPARC
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 205 000 euros - RCS Lyon 964 501 308

Groupe ACPPA

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 7 Chemin du Gareizin 69340 FRANCHEVILLE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Groupe ACPPA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Groupe ACPPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 28 mai 2026

DocuSigned by:

 DD1567DA9D1B466...
 Benjamin PIERRE
 Associé

COGEPARC

Lyon, le 28 mai 2026

DocuSigned by:

 3F31BEB6D519494...
 Fabrice BOURBON
 Associé

ACPPA - SOCIAL

Période du01/01/25au 31/12/25

Edition du21/04/26

Dévisé d'éditionEURO

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 396 000	967 662	428 339	211 381
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	11 391 477	62 631	11 328 846	11 328 846
Constructions	13 198 734	8 540 957	4 657 777	5 029 392
Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 912 903	29 541 454	17 371 449	13 660 692
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 873 052		1 873 052	2 483 135
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations	10 140 920		10 140 920	10 140 920
Créances rattachées à des participations	11 801 781	476 244	11 325 537	12 453 300
Autres titres immobilisés	31 625		31 625	34 047
Prêts	8 302 572		8 302 572	7 727 652
Autres immobilisations financières	675 478		675 478	582 895
Total II	105 724 541	39 588 947	66 135 594	63 652 261
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	297 260		297 260	291 113
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	18 017 380	471 298	17 546 083	12 597 915
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	4 243 466	100 000	4 143 466	4 179 526
Charges constatées d'avance	496 414		496 414	515 294
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	36 905 879		36 905 879	33 091 501
Total III	59 960 399	571 298	59 389 101	50 675 348
Frais d'émission des emprunts (IV)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	165 684 940	40 160 244	125 524 696	114 327 609

ACPPA - SOCIAL

Période du01/01/25au 31/12/25

Edition du21/04/26

Dévisé d'éditionEURO

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	235 557	235 557
Fonds propres complémentaires	3 230 080	2 084 841
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation	3 104 302	3 104 302
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	30 447 609	27 056 286
Dont réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	30 447 609	27 056 286
Autres		
Report à nouveau	16 871 717	17 991 158
Dont report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	-9 142 955	-9 209 574
Excédent ou déficit de l'exercice	2 317 353	2 271 882
Dont excédents ou déficits des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	3 339 885	3 457 942
Situation nette (sous total)	56 206 619	52 744 027
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 979 984	2 796 413
Provisions réglementées	112 217	112 217
Total I	59 298 820	55 652 657
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 587 878	3 281 002
Total II	3 587 878	3 281 002
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 639 661	1 499 462
Provisions pour charges	2 973 772	6 043 114
Total III	4 613 433	7 542 576
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 286 450	9 682 485
Emprunts et dettes financières diverses	5 663 430	5 259 351
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 586 250	7 841 589
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	24 734 509	19 826 602
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	908 039	1 046 037
Autres dettes	3 568 136	3 888 574
Produits constatés d'avance	277 751	306 737
Total IV	58 024 564	47 851 375
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	125 524 696	114 327 609

ACPPA - SOCIAL

Période du
Edition du
Dévise d'édition

01/01/25
21/04/26
EURO

au 31/12/25

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 130	2 160
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales		
Ventes de prestations de service	96 555 709	89 443 079
dont parrainages		
dont prestations de services relatives aux activités médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	82 414 175	74 780 899
dont contributions financières des autorités de tarification	81 133 807	73 839 295
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	930 887	3 671 905
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	581 982	800 244
Autres produits	81 317	113 560
Total I	180 566 200	168 811 846
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 939 568	5 384 855
Variation de stock	-6 147	-19 694
Autres achats et charges externes	45 455 499	42 066 469
Aides financières	50 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	7 731 533	7 241 541
Salaires	80 960 961	76 498 293
Cotisations sociales	32 684 183	30 308 742
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 787 081	3 169 964
Dotations aux provisions	876 270	1 239 456
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	713 010	1 113 472
Autres charges	155 308	101 959
Total II	178 347 267	167 105 058
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 218 933	1 706 788
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	294 668	362 767
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	110 676	109 523
Autres intérêts et produits assimilés	659 999	665 172
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	1 065 343	1 137 462
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 000	
Intérêts et charges assimilées	263 730	227 710
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	363 730	227 710
2.RESULTAT FINANCIER (III - IV)	701 613	909 752
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 920 546	2 616 540
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		474 129
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		133 712
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	340 417

ACPPA - SOCIAL

Période du01/01/25au 31/12/25

Edition du21/04/26

Dévisé d'éditionEURO

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	603 193	685 074
Total des produits (I + III + V)	181 631 543	170 423 436
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	179 314 190	168 151 554
EXCEDENT OU DEFICIT	2 317 353	2 271 882
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXE

INFORMATIONS GENERALES

OBJET SOCIAL, MISSIONS ET MOYENS DE L'ASSOCIATION GROUPE ACPPA**L'objet social de l'Association GROUPE ACPPA est :**

La création, l'acquisition, l'équipement et la gestion d'établissements sanitaires, médico-sociaux médicalisés ou non. La création, l'acquisition et la fourniture de logements ainsi que la gestion de services d'aide et de soins à domicile pour personnes âgées ou handicapés. L'association a également pour vocation la formation professionnelle initiale et continue des personnels.

Elle assiste et soutien tous organismes et entités intervenant dans la gestion des établissements et services sociaux, médico-sociaux et/ou des établissements de santé ou exerçant toute activité d'enseignement et/ou de formation professionnelle dans le domaine social, médico-social ou sanitaire.

L'association a pour objet toute action directe ou indirecte permettant de développer l'accueil, le confort, le respect et la dignité des personnes en charge, ou toute autre action contribuant à l'essor des actions gérontologiques ou médico-sociales.

Les moyens d'action de l'association sont destinés à promouvoir, créer et gérer toute action et toute réalisation avec et pour les personnes âgées ou handicapées.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Ces comptes respectent le règlement comptable 2014-3 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, homologué par arrêté du 8 septembre 2014 qui reprend à droit constant les dispositions du Plan Comptable Général ainsi que ses adaptations aux associations, conformément au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n° 2021-02 du 4 juin 2021 et le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022. Ils appliquent également le règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales :

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont celles prévues par les textes en vigueur.

Dans le cas où plusieurs méthodes sont possibles, les options suivantes ont été retenues.

● Immobilisations corporelles et logiciels

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Il est rappelé que l'association, en 1993, avait procédé à une réévaluation des terrains et des constructions du siège social inscrits dans les comptes à cette date.

L'évaluation retenue était fonction de la valeur d'utilité pour l'association, sur la base pour les terrains donnés à bail d'une rentabilité annuelle du loyer de 4 % et pour les constructions du siège social de la valeur du marché. Les autres immobilisations n'ont pas été réévaluées, la valeur comptable correspondant à la valeur d'utilité.

La réévaluation totale qui avait été constatée s'élevait à 3 104 302 euros. Ce montant était venu majorer les immobilisations ainsi que les fonds propres de l'association.

- **Petits matériels de faible valeur**

L'association comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 euros lorsqu'ils ne font pas partis d'un ensemble significatif.

- **Immobilisations en cours**

Il s'agit de dépenses engagées par l'association pour la réalisation d'immobilisations dont la mise en service n'est pas encore effective.

- **Avances et acomptes sur immobilisations**

Il s'agit d'acomptes lors de commandes d'immobilisations.

- **Amortissements des immobilisations corporelles et des logiciels**

L'association utilise l'amortissement linéaire. Les amortissements sont calculés en fonction de la durée probable d'utilisation des biens.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

* Logiciels	:	3 à 5 ans
* Constructions (ventilées par composants)	:	10 à 50 ans
* Agencements et aménagements	:	5 à 15 ans
* Matériel et outillage	:	5 à 10 ans
* Matériel de transport	:	5 à 10 ans
* Matériel informatique	:	5 à 10 ans
* Matériel de bureau	:	3 à 10 ans
* Mobilier	:	5 à 15 ans

- **Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Apport FNAQPA et POLE FORMATION SANTE : lors de la constitution de la FNAQPA (Fédération Nationale Avenir et Qualité de vie des Personnes Âgées) et du POLE FORMATION SANTE, Le Groupe ACPPA, en tant que membre fondateur, avait fait des apports destinés à favoriser la mise en place de ces structures. Ils s'élèvent respectivement à 228 674 € et 247 570 € et ont été comptabilisés en immobilisations financières. Compte tenu de leur caractère pur et simple, ils ont été immédiatement dépréciés en totalité.

Les titres de participations, à partir des critères d'évaluation retenus, font l'objet d'un examen à chaque arrêté comptable afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur n'est à constater. Ainsi, pour la SCIC SAS Les Sinoplies, la démarche mise en œuvre est d'évaluer la structure à partir d'un prix d'achat d'autorisations déjà observé.

- **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti » (FIFO). La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances clients sont dépréciées dès lors qu'une attente d'aide sociale est supérieure à 3 ans, pour la quote-part excédant 3 ans.

- **Subventions d'investissement amortissables**

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat de l'exercice en produits exceptionnels au prorata de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles amortissables acquises au moyen de ces subventions. Elles sont présentées dans les fonds propres, dans la rubrique « subventions d'investissement ».

- **Provisions pour risques et charges**

- Provisions pour litiges :

Elles concernent des litiges opposant l'association à d'anciens salariés. Elles ont été évaluées au cas par cas en fonction des éléments des dossiers en cours de procédure contentieuse et des risques estimés par l'association à la clôture de l'exercice.

- Provisions pour impôts :

Ces provisions étaient constatées pendant la période antérieure à la fiscalisation complète de l'association, intervenue le 1^{er} janvier 2008.

Elles sont relatives à l'impôt au taux réduit de 24 % qui sera à payer lors de l'encaissement des intérêts courus sur des prêts consentis aux constructeurs.

L'association étant fiscalisée depuis le 1^{er} janvier 2008, les intérêts courus à recevoir à compter de cette date rentrent immédiatement dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, sans attendre leurs encaissements. De ce fait, plus aucune provision n'est constituée. Les provisions antérieures seront reprises lors de l'encaissement des intérêts courus et le paiement de l'impôt correspondant.

- Provisions pour engagements de retraite :

L'association constate une provision pour faire face à ses engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. La méthode préférentielle est utilisée et tient compte de tous les salariés.

Le calcul prend en compte l'âge et l'ancienneté, la probabilité de départ, le taux de mortalité et les salaires du personnel bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée.

La provision est déterminée en retenant un départ à la retraite fixé à 64 ans, en intégrant un taux d'actualisation de 3.57% pour l'exercice, calculé sur la moyenne des taux constatés sur les 4 dernières années, et un taux d'augmentation de salaires 1.50%.

- Provisions pour Jours conventionnels :

Par accords des 22 juin 1999 et 20 décembre 2000, il a été mis en place un compte épargne au bénéfice de l'ensemble des cadres.

Chaque année, l'association constate une charge à payer correspondant aux droits acquis. Cette provision fait l'objet d'une reprise lors de l'utilisation de ces jours ou de leur monétisation.

• Fonds dédiés

La partie des ressources dédiés par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisé au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge constatée en « reports en fonds dédiés ».

Ces sommes sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « utilisations de fonds dédiés ».

INFORMATIONS FISCALES

Depuis le 1^{er} janvier 2008, compte tenu de ses perspectives de développement, l'association a décidé d'assujettir l'ensemble de ses activités aux différents impôts commerciaux.

Il est à noter que la fiscalisation de l'association ne remet pas en cause le caractère désintéressé de sa gestion ainsi que son attachement aux valeurs éthiques qui fondent son projet associatif.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**Changement de réglementation comptable :**

Les présents comptes ont été arrêtés en application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que du Plan Comptable Général figurant au règlement ANC n° 2014-03, tels que modifiés notamment par les règlements ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023.

Cette 1ère application a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document, sans avoir d'impact sur le résultat ni sur les fonds propres.

Les transferts de charges ont été reclassés par nature, principalement en diminution des comptes de salaires et cotisations sociales.

Impacts du changement de réglementation comptable sur les transferts de charges			
Nature de l'opération	Solde N-1	Solde N	Postes N
Transferts de charges	142 809	111 278	Chiffre d'Affaires
Remboursements IJSS	986 256	1 112 547	Salaires
Remboursements AGEFIPH	2 252	11 095	Autres charges
Avantage en nature	222 893	226 742	Salaires
Remboursements assurances sinistres	42 165	42 128	Autres produits
Transferts de charges de formation	4 462	-1 872	Autres achats et charges externes
Remboursements contrats aidés	464 600	326 759	Salaires
Transferts de salaires et charges	840 663	971 947	Salaires
Transferts de charges N-1	2 706 100	2 800 625	Impact des transferts de charges N

Les produits et charges exceptionnelles sont désormais uniquement liés à un événement majeur et inhabituel, ce que nous n'avons pas constaté sur l'exercice.

Impacts du changement de réglementation comptable sur le résultat exceptionnel			
Nature de l'opération	Solde N-1	Solde N	Postes N
Subventions portées au résultat	305 946	292 022	Subventions
Produits de cessions d'actifs	87 589	0	Autres produits
Reprises provisions exceptionnelles	27 492	0	Reprises sur dépréciations, provisions
Reprises dépréciations exceptionnelles	53 102	50 702	Reprises sur dépréciations, provisions
Amendes pénales et fiscales	-1 714	-3 311	Autres charges
VNC des éléments d'actif	-70 148	-14 908	Autres charges
Dépréciations exceptionnelles	-61 850	-93 183	Dotations aux provisions
Résultat exceptionnel N-1	340 417	231 322	Impact sur le résultat d'exploitation N

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**Impact des opérations militaires en Ukraine :**

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 continue d'affecter les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

Apport partiel d'actif de la résidence La Rochette :

L'Association AMAR de Caluire-et-Cuire s'est rapprochée de l'Association Groupe ACPPA afin de lui confier la gestion de l'établissement La Rochette à travers un apport partiel d'actif, en date du 1er janvier 2025.

La valeur nette des biens apportés initialement établie à hauteur de 1 154 158 € sur la base des comptes arrêtés au 31/12/2024 avant fusion, a été corrigée pour un montant de 8 919 €. L'opération a surtout permis de reconstituer les dotations aux amortissements qui étaient sous-évaluées et ainsi se mettre en conformité avec les règles appliquées par le Groupe ACPPA. L'actif net apporté représente au final 1 145 239 € et se décompose ainsi :

ACTIF	31/12/2024	Corrections	01/01/2025
Actif immobilisé	574 986	- 8 925	566 061
Stocks			
Clients et comptes rattachés	78 233		78 233
Autres créances	63 290		63 290
Disponibilités	1 943 275		1 943 275
Charges constatées d'avance	19 994		19 994
	2 679 779	- 8 925	2 670 853

PASSIF	31/12/2024	Corrections	01/01/2025
Ajustement arrondis constatés		- 6	- 6
Subventions d'investissements	22 086		22 086
Fonds dédiés	175 847		175 847
Provisions pour risques et charges	192 853		192 853
Emprunts et dettes financières diverses	23 485		23 485
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	212 203		212 203
Dettes fiscales et sociales	883 573		883 573
Autres dettes	15 568		15 568
Produits constatés d'avance			
	1 525 621	- 6	1 525 615
	1 154 158	- 8 919	1 145 239

Ouverture d'établissements sur l'exercice :

L'établissement les Jasmins, à Bron, a ouvert ses portes le 27 mars 2025. Cet EHPAD de 80 places a connu un début d'activité compliqué marqué par des difficultés à atteindre ses objectifs de taux d'occupation. Il fera l'objet d'un suivi renforcé afin de suivre son redressement sur l'exercice 2026.

L'établissement Paul-Henri Chapuy, né de la fusion des établissements les Althéas et Madeleine Caille, a également ouvert ses portes à Vaulx-en-Velin, le 7 avril 2025. Cet EHPAD de 180 places, dont 60 d'unité de soins long séjour, rencontre également des problèmes de taux d'occupation. Il fera lui aussi l'objet d'un suivi renforcé sur l'exercice 2026.

Fermeture d'établissements sur l'exercice :

Les établissements les Althéas et Madeleine Caille ont été fermés sur l'exercice, la plupart des résidents et des salariés étant transférés sur l'EHPAD Paul-Henri Chapuy. Les comptes de ces deux établissements seront clôturés définitivement sur l'exercice 2026 après constatation des apurements des créances et dettes.

Le foyer de vie Botticelli, dont les locaux ne correspondaient plus aux attentes des personnes handicapées vieillissantes, a été fermé sur l'exercice. Les résidents et les salariés ont été transférés sur d'autres structures du handicap ou sur l'EHPAD de la Boissière situé sur la même commune.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Art. 832-1

Tableau des immobilisations - Cadre général					
Rubriques	Situations et mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
logiciels		1 259 392	418 869	-293 761	1 384 500
Reprise SSIAD Rilleux		11 500			11 500
Immobilisations incorporelles		1 270 892	418 869	-293 761	1 396 000
Terrains		11 380 606			11 380 606
Aménagements terrains		10 871			10 871
Constructions		12 012 330			12 012 330
Agencements constructions		1 201 319		-14 916	1 186 403
Matériel et outillage		9 452 784	1 761 127	-275 014	10 938 897
Agencements divers		19 121 256	4 333 446	-141 574	23 313 128
Matériel de transport		1 262 315	68 720	-93 106	1 237 930
Matériel de bureau		215 522	0	-26 990	188 531
Matériel informatique		2 890 564	198 572	-196 397	2 892 739
Mobilier		6 998 143	1 843 273	-299 737	8 341 678
Immobilisations en cours		2 483 135	1 144 549	-1 754 632	1 873 052
Immobilisations corporelles		67 028 844	9 149 686	-2 802 365	73 376 165
Titres de participations		10 140 920			10 140 920
Créances sur participations		12 929 544	1 682 237	-2 810 000	11 801 781
Autres titres immobilisés		34 047	521	-2 943	31 625
Prêts		7 727 652	1 070 808	-495 889	8 302 572
Autres immobilisations financières		582 896	92 582		675 478
Immobilisations financières		31 415 058	2 846 148	-3 308 831	30 952 376
Total		99 714 794	12 414 704	-6 404 957	105 724 541

Art. 832-2 Développement de la colonne « Augmentations » du tableau présenté à l'article 832-1

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports (1)	Créations
Logiciels	258 712		103 574	56 584	
Matériel et outillage	337 913		1 090 319	332 895	
Agencements divers	821 329		2 727 832	784 285	
Matériel de transport			1	68 719	
Matériel de bureau					
Matériel informatique	42 310		76 737	79 524	
Mobilier	276 418		986 823	380 032	
Immobilisations en cours	15 924		1 144 549		
Créances sur participations			1 682 237		
Autres titres immobilisés			521		
Prêts			1 070 808		
Autres immobilisations financières			92 582		
Total	1 752 606	0	8 975 983	1 702 039	0

(1) Le solde des virements de poste à poste inclut l'apport d'actif brut de l'EHPAD La Rochette dont la contrepartie se trouve en fonds associatifs.

Art. 832-2 Développement de la colonne « Diminutions » du tableau présenté à l'article 832-1

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Logiciels					-293 761
Agencements constructions					-14 916
Matériel et outillage					-275 014
Agencements divers					-141 574
Matériel de transport					-93 106
Matériel de bureau					-26 990
Matériel informatique					-196 397
Mobilier					-299 737
Immobilisations en cours	-1 752 606	-17 949			
Créances sur participations		-2 810 000			
Autres titres immobilisés					-2 943
Prêts					-495 888
Autres immobilisations financières					
Total	-1 752 606	-2 827 949	0	0	-1 840 325

VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Art. 832-1

Tableau des amortissements - Cadre général							
Rubriques	Situations et mouvements	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
logiciels		3 à 5 ans	Linéaire	1 059 511	201 912	-293 761	967 662
Reprise SSIAD Rillieux							0
Immobilisations incorporelles				1 059 511	201 912	-293 761	967 662
Aménagements terrains		10 ans	Linéaire	10 871			10 871
Constructions		10 à 50 ans	Linéaire	5 649 465	386 286		6 035 751
Agencements constructions		10 à 50 ans	Linéaire	867 532	34 878	-14 410	888 001
Matériel et outillage		5 à 10 ans	Linéaire	7 169 528	1 115 961	-262 402	8 023 087
Agencements divers		5 à 15 ans	Linéaire	10 743 793	1 757 256	-131 683	12 369 386
Matériel de transport		5 à 10 ans	Linéaire	1 080 465	134 907	-93 106	1 122 266
Matériel de bureau		3 à 10 ans	Linéaire	214 024	611	-26 990	187 644
Matériel informatique		5 à 10 ans	Linéaire	1 605 560	455 961	-196 397	1 865 125
Mobilier		5 à 15 ans	Linéaire	5 338 455	700 004	-285 115	5 753 344
Immobilisations corporelles				32 679 683	4 585 864	-1 010 982	36 255 475
Immobilisations financières				0	0	0	0
Total				33 739 204	4 787 776	-1 303 843	37 223 137

Art. 832-2 Développement de la colonne « Augmentations » du tableau présenté à l'article 832-1

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Apports (1)	Dotations exceptionnelles
logiciels		148 066	53 846	
Aménagements terrains				
Constructions		386 286		
Agencements constructions		34 878		
Matériel et outillage		862 934	253 028	
Agencements divers		1 401 457	355 799	
Matériel de transport		86 187	68 719	
Matériel de bureau		611		
Matériel informatique		395 535	60 426	
Mobilier		354 970	345 034	
Total	0	3 650 923	1 136 853	0

(1) Le solde des virements de poste à poste concerne l'apport des amortissements de l'EHPAD La Rochette dont la contrepartie se trouve en fonds associatifs.

Art. 832-2 Développement de la colonne « Diminutions » du tableau présenté à l'article 832-1

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
logiciels			-293 761
Aménagements terrains			
Constructions			
Agencements constructions			-14 410
Matériel et outillage			-262 402
Agencements divers			-131 663
Matériel de transport			-93 106
Matériel de bureau			-26 990
Matériel informatique			-196 397
Mobilier			-285 115
Total	0	0	-1 303 843

PLACEMENTS

Cette rubrique est composée des éléments suivants :

Comptes sur livrets	:	
Contrat de capitalisation	:	
OPCVM	:	161 698
Autres placements	:	10 256 782
		<u>10 418 480</u>

Les intérêts courus au 31 décembre 2025 ont été comptabilisés en produits à recevoir pour 284 024 €.

Les produits financiers sur contrats de capitalisation ne sont constatés qu'en fin de contrat ou lors de rachats partiels. Les produits financiers latents s'élèvent à 318 970 € à fin 2025.

Concernant les OPCVM, il est précisé les informations suivantes :

Évaluation au bilan (prix d'achat)	:	161 698
Évaluation au prix du marché (cours au 31/12/2025)	:	176 867
Plus ou moins-values latentes		<u>15 169</u>

Ces titres ont été souscrits en garantie d'un emprunt qui a été remboursé définitivement sur l'exercice. Le cours étant en hausse pour l'instant, ils ont été conservés alors que la garantie a été levée.

DISPONIBILITES

L'association, bénéficiant de conventions de fusions de comptes auprès de ses différentes banques, a effectué pour chacune d'elles, des compensations entre les soldes débiteurs et créditeurs.

Les intérêts courus à recevoir sur comptes rémunérés ont été comptabilisés au 31 décembre 2025 pour 134 330 €.

PRODUITS A RECEVOIR

Les postes suivants du bilan incluent des produits à recevoir pour les montants indiqués :

Prêts	:	2 201 392
Créances clients et comptes rattachés	:	423 952
Autres créances (1)	:	1 284 676
Disponibilités	:	<u>418 354</u>
		4 328 374

(1) Dont 705 455 € de produits à recevoir sur formations achevées ou en cours et 342 353 € de subventions à recevoir concernant des projets en cours.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Art. 832-11

Tableau de variation des capitaux propres						
Rubriques	Situations et mouvements	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant brut à la clôture de l'exercice
Fonds propres						
Fonds propres initiaux		235 557				235 557
Fonds propres complémentaires (1)		2 084 841		1 145 239		3 230 080
Ecart de réévaluations		3 104 302				3 104 302
Réserves						0
Investissements (1)		5 307 414	3 396 149			8 703 563
Trésorerie		106 904				106 904
Compensation		21 641 968	-4 826			21 637 142
Autres						0
dont activité ESMS sous gestion contrôlée		27 056 286	3 391 323			30 447 609
Report à nouveau						0
En attente d'affectation		35 886				35 886
Mesures nouvelles		279 631				279 631
Créditeur		7 185 023				7 185 023
Débiteur		-16 710 114	66 620			-16 643 494
Gestion propre (1)		27 200 732	-1 186 060			26 014 672
dont activité ESMS sous gestion contrôlée		-9 209 574	66 620			-9 142 955
Résultat de l'exercice		2 271 882	-2 271 882	2 317 353		2 317 353
dont activité ESMS sous gestion contrôlée		3 457 942	-3 457 942	3 330 445		3 329 885
Subventions d'investissements (2)		2 796 413		492 785	-309 214	2 979 984
Provisions réglementées		112 217				112 217
Total		55 652 657	0	3 955 377	-309 214	59 298 820

(1) Correspond à l'apport net de l'EHPAD La Rochette, la gestion propre en fonds propres complémentaires et la gestion contrôlée en réserves d'investissements et en report à nouveau pour un total de 1 145 239 €.

(2) Dont 22 086 € apporté par l'EHPAD La Rochette et 470 699 € encaissé en-cours d'exercice par des tiers financeurs.

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE, DES RESERVES ET DES REPORTS A NOUVEAU

		Gestion contrôlée Report à nouveau	Gestion contrôlée Réserves	Résultat propre Report à nouveau
<u>Résultat de l'exercice :</u>	2 317 353	- 3 113 353	6 453 238	- 1 022 532
	<u>2 317 353</u>			

La réforme de la tarification, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, a pour conséquence de laisser au gestionnaire la libre affectation des résultats pour les CPOM signés. Cependant, un suivi par sections tarifaires reste attendu par les tutelles afin d'en connaître l'utilisation concrète dans le respect des objectifs définis par les CPOM qui doivent intervenir à compter de 2018.

Dans ces conditions, il a été décidé de conserver la méthode d'affectation antérieure et de présenter les résultats par sections tarifaires sans les considérer comme acquis par l'association, considérant que les tutelles peuvent encore décider de leur utilisation.

Comptes de réserves :

		Investissement	Trésorerie	Compensation	Autres
Gestion propre :					
Gestion contrôlée :	30 447 609	8 703 563	106 904	21 637 141	
	<u>30 447 609</u>				

Report à nouveau :

		Hébergement	Médical	Dépendance	Autres
Gestion propre :	26 014 672				26 014 672
Gestion contrôlée :	- 9 142 955	- 12 422 247	10 713 101	- 7 433 809	
	<u>16 871 717</u>				

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L'ACTIVITE MEDICO-SOCIALE DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE	2 317 353	2 271 882
<i>Reprise du résultat antérieur</i>	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	2 317 353	2 271 882
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	- 1 022 532	- 1 186 060
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	3 339 885	3 457 942

AFFECTATION DU RESULTAT EFFECTIF

Le résultat effectif bénéficiaire sous gestion propre de l'exercice clos au 31/12/2024 a été affecté en report à nouveau pour 1 186 060 euros.

Le résultat effectif bénéficiaire sous gestion contrôlée de l'exercice clos au 31/12/2024 a été affecté de la manière suivante :

Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	:	3 391 321
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	:	66 621
		3 457 942

CHARGES A PAYER

Les postes suivants du bilan incluent des charges à payer pour les montants indiqués :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	:	24 613
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	:	1 904 023
Dettes fiscales et sociales (1)	:	13 908 689
Autres dettes	:	
		17 309 568

(1) Dont 3 202 700 € de charges à payer pour jours conventionnels qui étaient jusque-là constatés en provisions pour risques et charges.

FONDS DEDIES

Ils concernent la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ils sont comptabilisés aux comptes de passifs « fonds dédiés » avec pour contrepartie une dotation pour provision aux fonds dédiés. Ils sont rapportés au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des projets définis par le produit d'une reprise de provision.

Fonds dédiés						
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Report	Transferts	Utilisation	Montant à la clôture de l'exercice	Dont non utilisé depuis plus de 2 ans
Formation	439 970	100 805		-14 441	526 334	400 990
Transport des résidents					0	
Actions du Groupe ACPPA	270 010			-28 013	241 998	241 998
Investissements	515 307	172 653	61 737	-56 996	692 701	270 390
Résidents et animation	105 948	8 500		-9 471	104 977	96 477
Forfait Autonomie	73 256				73 256	73 256
Personnel	1 692 868	431 051		-294 693	1 829 227	712 562
Divers	183 643		114 110	-178 369	119 385	119 385
Total	3 281 002	713 009	175 847	-581 982	3 587 877	1 915 058

(1) Le solde des transferts intègre une reprise des comptes de l'EHPAD La Rochette.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF

ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Art. 832-13

Tableau des provisions					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisée	
Provisions réglementées	112 217				112 217
Divers provision pour risques (1)	4 548	2 980	-2 980		4 548
Provision litige fournisseurs	14 580				14 580
Provisions congés sur absences	720 007			-91 301	628 706
Provisions pour litiges (1)	760 327	573 000	-326 500	-15 000	991 827
Provisions pour risques	1 499 462	575 980	-329 480	-106 301	1 639 661
Indemnité départ retraite (1)	2 655 770	399 960	-108 230	-190 804	2 756 696
Jours Conventionnels (2)	3 096 538			-3 096 538	0
Provision Groupes électrogènes	84 000				84 000
Provision honoraires Sessenta	74 730			-74 730	0
Provision pour impôts	133 076				133 076
Provisions pour charges	6 043 114	399 960	-108 230	-3 361 072	2 973 772
Total	7 654 793	975 940	-437 710	-3 467 373	4 613 433

Art. 832-1

Tableau des dépréciations					
Rubriques	Situations et mouvements	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Actif immobilisé AAT/AMCA (3)		119 850	71 314		191 164
Actif immobilisé ACO (3)			21 869		21 869
Actif immobilisé AMV		1 727 236		-50 702	1 676 534
Immobilisations corporelles		1 847 086	93 183	-50 702	1 889 567
Apport Fnaqpa		228 674			228 674
Apport PFS		247 570			247 570
Immobilisations financières		476 244	0	0	476 244
Stocks et en-cours		0	0	0	0
Dépréciations clients (1)		392 582	149 356	-70 640	471 298
Créances		392 582	149 356	-70 640	471 298
Compte courant POLE FORMATION SANTE			100 000		100 000
Autres créances		0	100 000	0	100 000
Total		2 715 912	342 539	-121 342	2 937 109

- (1) Reprise d'une provision litige personnel de 15 000 €, d'une provision gros entretien de 2 980 €, d'une indemnité départ retraite de 174 873 € et d'une provision pour créances douteuses de 13 197 € sur l'EHPAD La Rochette. Les provisions reprises représentent 206 050 €.
- (2) La provision Jours Conventionnels a été reclassée en dette sociale et fiscale car c'est une charge à payer certaine (compte 428610000 pour le brut et 43861000 pour les charges).
- (3) La dotation de l'exercice de 93 183 € concerne la dépréciation des immobilisations des Althéas et de Madeleine Caille pour 71 314 € puisque le regroupement des deux établissements en 2025 a engendré l'abandon de certains actifs non transférables. Le travail d'inventaire était encore en cours à la clôture. La dotation comprend également 21 869 € de dépréciation des immobilisations de l'établissement les Couraies qui doit être reconstruit à l'horizon 2029.

PRECISIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES PROVISIONS

• Provisions pour litiges

Des procédures contentieuses avec d'anciens salariés sont en cours à la clôture de l'exercice. Les demandes faites par les intéressés s'élèvent à 1 709 360 €.

L'association considérant qu'une partie de ces demandes est infondée a constaté une provision pour risques d'un montant évalué à 991 827 €.

• Provisions pour congés sur absences

Dans sa décision du 13 septembre 2023, la cours de cassation, sur le fondement du droit de l'Union Européenne, écarte l'application de textes du code du travail qui empêchaient les salariés en arrêt de travail d'acquérir leurs droits à congés. Les créances salariales se prescrivant par trois ans, L'association Groupe ACPPA avait décidé de provisionner les jours de congés qu'elle aurait dû verser à ses salariés absents à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 octobre 2023 pour un montant de 764 868 €.

Seuls les salariés présents à la clôture 2023 étaient concernés par cette provision, les congés sur absences qui concernent le personnel sorti des effectifs représentaient 553 822 €.

A compter du 1^{er} novembre 2023, les compteurs de congés tiennent compte de la jurisprudence en vigueur et sont donc constatés en charges à payer.

L'association ayant dû faire face à des demandes de régularisations sur l'exercice, une reprise de provision a été nécessaire à hauteur de 91 301 €, portant la provision à 628 706 €.

ETATS ET ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Art. 832-9

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au	Échéance à plus d'un
Créances rattachées à des participations	11 801 781	2 763 353	9 038 428
Prêts	8 302 572	1 018 840	7 283 732
Autres immobilisatiuons financières	675 478	3 490	671 988
Créances de l'actif immobilisé	20 779 831	3 785 683	16 994 148
Créances clients	18 017 380	18 017 380	
Autres créances	4 243 466	4 243 466	
Créances de l'actif circulant	22 260 847	22 260 847	0
Charges constatées d'avance	496 414	496 414	0
Total	43 537 091	26 542 943	16 994 148

Art. 832-15

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	12 286 450	2 163 552	6 880 565	3 242 333
Emprunts et dettes financières diverses	5 663 430		5 663 430	
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 586 250	10 586 250		
Dettes fiscales et sociales	24 734 509	24 734 509		
Dettes sur immobilisations	908 039	908 039		
Autres dettes	3 568 136	3 568 136		
Produits constatés d'avance	277 751	277 751		
Total	58 024 564	42 238 237	12 543 995	3 242 333

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	
Rubriques	Montant brut
Assurances	65 663
Infogérance	166 788
Locations	37 235
loyers	73 238
Maintenance	94 817
Stocks de papeterie	17 387
Cotisations	28 559
Divers	12 727
Total	496 414

Produits constatés d'avance	
Rubriques	Montant brut
ESMS Numérique	88 262
Forfaits autonomie	66 902
Autres subventions	122 587
Total	277 751

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Art. 832-5

Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
Filiales et participations										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1.										
A. Total des filiales	0		0	0	0	0	0	0	0	
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)										
SCIC SAS LES SINOPLIES	12 530 102	99,99%	10 113 401	10 113 401	0	0	68 076 863	604 932	0	
SCI CHRISTOLOG	2 814 920	99,00%	25 521	25 521	0	0	1 209 659	-2 690	0	
SCI HIPPOLOG	8 123 576	99,00%	999	999	0	0	888 971	-507 600	0	
SCI GOURALOG	-7 934	99,00%	999	999	0	0	0	-3 676	0	
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1.										
B. Total des participations	23 460 664		10 140 920	10 140 920	0	0	70 475 493	90 966	0	
C. Total des filiales et des participations (A + B)	23 460 664		10 140 920	10 140 920	0	0	70 475 493	90 966	0	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

DETTES ET CREANCES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Art. 834-1

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
SCIC SAS LES SINOPLIES	Actionnaire majoritaire	-172 733	Dettes fournisseurs
SCIC SAS LES SINOPLIES	Actionnaire majoritaire	4 037 980	Créances clients
Association POLE FORMATION SANTE	Membre fondateur	-178 393	Dettes fournisseurs
Association POLE FORMATION SANTE	Membre fondateur	81 624	Créances clients
Association POLE FORMATION SANTE	Membre fondateur	1 346 220	Avance en compte courant
Association POLE FORMATION SANTE	Membre fondateur	28 084	Intérêts compte courant
SCI CHRISTILOG	Actionnaire majoritaire	85 406	Cautionnement
SCI CHRISTILOG	Actionnaire majoritaire	-290 632	Dettes fournisseurs
SCI CHRISTILOG	Actionnaire majoritaire	9 799	Créances clients
SCI CHRISTILOG	Actionnaire majoritaire	5 553 689	Avance en compte courant
SCI CHRISTILOG	Actionnaire majoritaire	124 030	Intérêts compte courant
SCI HIPPOLOG	Actionnaire majoritaire	0	Dettes fournisseurs
SCI HIPPOLOG	Actionnaire majoritaire	2 540	Créances clients
SCI HIPPOLOG	Actionnaire majoritaire	5 789 150	Avance en compte courant
SCI HIPPOLOG	Actionnaire majoritaire	142 168	Intérêts compte courant
SCI COURALOG	Actionnaire majoritaire	0	Dettes fournisseurs
SCI COURALOG	Actionnaire majoritaire	2 540	Créances clients
SCI COURALOG	Actionnaire majoritaire	2 698	Avance en compte courant
SCI COURALOG	Actionnaire majoritaire	39	Intérêts compte courant
Association CULTUR'ART	Membre fondateur	-4 800	Dettes fournisseurs
Association CULTUR'ART	Membre fondateur	0	Créances clients
Fonds de dotation INSTITUT ACPPA	Membre fondateur	0	Dettes fournisseurs
Fonds de dotation INSTITUT ACPPA	Membre fondateur	2 540	Créances clients

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LE
COMPTE DE RESULTAT**

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES CONCOURS PUBLICS DE DOTATIONS

Art. 832-18

Ventilation du Chiffre d'Affaires		
Catégories d'activités	Exercice N	Exercice N-1
Hébergement	79 530 905	72 774 794
Dépendance	18 514 532	17 311 719
Soins	55 461 397	50 035 520
Soins à domicile	9 152 419	7 941 343
Centre de soins infirmiers	570 883	617 983
Aide à domicile	1 029 424	1 057 464
Accueil de jour	2 400 131	2 362 185
Foyer logement	6 757 135	6 806 813
Locations immobilières	1 043 677	1 085 769
Facturations conventions	3 151 888	3 225 370
Autres facturations	77 124	63 414
Total	177 689 515	163 282 374

Cette ventilation inclue les ventes de prestations de services (comptes 70) ainsi que les produits de tiers financeurs issus des dotations APA et soins (comptes 735).

CONCOURS PUBLICS DIVERS

Financement par l'ARS et la CPAM de projets courants	:	161 624
Financement par les Régions de projets courants	:	
Financement par les Départements de projets courants	:	134 424
Financement par diverses collectivités territoriales de projets courants	:	<u>433 772</u>

Montant total des concours publics : 729 820

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Ventilation du Résultat Financier		
Détail des charges et produits	Charges	Produits
Intérêts des emprunts	263 583	
Provisions et dépréciations financières	100 000	
Revenus des comptes courants		294 668
Revenus des prêts constructeurs		110 676
Autres produits financiers		659 999
Divers	147	
Total	363 730	1 065 343
Résultat Financier		701 613

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 définit désormais le résultat exceptionnel comme étant lié à des événements majeurs et inhabituels. Il n'a pas été constaté de telles opérations sur l'exercice.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

CREDIT-BAIL

Art. 836-4

Engagements de crédit-bail						
Lignes à développer par catégorie d'immobilisations	Valeur à la signature du contrat		Coût d'entrée de l'actif		Dotations aux amortissements théoriques	
					De l'exercice	Cumulées
Crédit-bail véhicule AMV	53 916					
Crédit-bail tondeuse ALAC	8 927					
Total	62 843		0		0	0
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	Moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Crédit-bail véhicule AMV	12 505	32 804	12 505	21 883		2 696
Crédit-bail tondeuse ALAC	2 980	7 616	2 751	3 439		446
Total	15 485	40 420	15 256	25 322	0	3 142

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Art. 832-16

Dettes garanties par des sûretés réelles		
	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Emprunt garanti par une société de cautionnement (75 %)	620 395	465 296
Emprunt garanti par une caution solidaire du département de l'Yonne (100 %)	1 854 677	1 854 677

AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

• Compte Épargne Temps :

L'association a souscrit le 15 novembre 2010 un contrat de collectif d'assurance « Compte Épargne Temps » auprès d'APICIL PREVOYANCE. Ce dispositif a été mis en place conformément à l'article L 3154-1 du code du travail lorsque les droits acquis par les salariés excèdent certains plafonds.

Elle dispose à ce titre à la clôture de l'exercice d'un capital de 113 441 €.

• **Engagements donnés :**

L'Association Groupe ACPPA a opté pour le versement de l'effort de construction sous forme de prêt. Le versement de cet engagement, effectué en N+1, étant comptabilisé en immobilisations financières, aucune provision n'est constatée à la clôture.

Ces prêts, dont l'échéance est de 20 ans, sont remboursés tous les 5 ans par l'organisme collecteur puis réinvestis, jusqu'à la date d'échéance finale. Les réinvestissements ne sont pas non plus provisionnés en fin d'exercice.

Art. 836-1

Engagements hors bilan	
Détail des engagements donnés et reçus	Montant à la clôture de l'exercice
Prêt effort construction au titre de l'exercice	363 486
Réinvestissements aux titres d'exercices précédents	504 239
Total	867 725

• **Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune :**

Il est rappelé que l'association, au 31 décembre 2012, a abandonné à concurrence d'un montant de 129 208 € une fraction du compte courant qu'elle détient sur le POLE FORMATION SANTE.

Cet abandon, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, avait été comptabilisé en charge financière.

Au 31/12/2025, les conditions de retour à meilleure fortune ne sont pas remplies.

• **Caution solidaire :**

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social du Groupe ACPPA, la SCI CHRISTILOG, qui porte les travaux, a souscrit un emprunt dont le Groupe ACPPA s'est porté caution solidaire et dont les capitaux restant à la clôture de l'exercice sont de :

1 226 657

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (C.Com.art R-123-198-9° nouveau)

Art. 832-20

Honoraires des commissaires aux comptes		
	COGEPARC	FORV/STMAZARS
Honoraires afférents à la certification des comptes	58 000	58 000
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		
Total	58 000	58 000

EFFECTIF MOYEN – CDI EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)

Art. 837-2

Répartition des effectifs par catégorie	
Lignes à développer par catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1530
Cadres et ingénieurs	205
Total	1735

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Nous précisons :

Qu'aucun membre du conseil d'administration n'est rémunéré par notre association.

Que les 3 dirigeants les plus élevés sur le plan hiérarchique (Mme Brigitte Comte, présidente ; Mr Gérald Fougerat, vice-président ; Mr Bernard Brichon, vice-président) n'ont perçu aucune rémunération.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Les contributions volontaires en nature n'ont pas fait l'objet d'une valorisation et d'une comptabilisation au sens du règlement ANC 2018-06 car, elles sont considérées comme étant non significatives. Les temps passés par les dirigeants Bénévoles ne sont pas pris en compte. Les temps correspondants à leur mandat au sein de la gouvernance ne sont pas considérés comme à inclure dans les contributions volontaires en nature.